



## Testament et maladie d'alzheimer

Par **thethe21062000**, le **22/01/2008** à **14:24**

Le notaire nous a convoqué avec mes frères et soeurs suite au décès de ma tante célibataire (nous sommes héritiers car mon père, son frère est décédé) pour nous signaler qu'elle l'avait appelé un jour pour faire son testament et donc léguer son habitation à mon oncle (son frère). Elle lui a remis un testament olographe. Il nous a expliqué que nous ne pouvions le contester car ce n'est pas un acte notarié. Mais elle a rédigé cet acte alors qu'elle était déjà hospitalisée pour la maladie d'alzheimer. Peut-on contester ? De plus, dans son testament elle demande qu'à la mort de mon oncle cette maison revienne à son fils, or, aujourd'hui, alors que nous n'avons toujours rien signé chez le notaire, la maison est déjà en vente chez ce propre notaire. Peut-on faire quelque chose ? Merci.